



Conseil économique et social

Provisoire

21 octobre 2010

Français

Original : anglais

Session de fond de 2010

Débat consacré aux questions diverses

Compte rendu analytique provisoire de la 37^e réunion

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 16 juillet 2010, à 10 heures

Président : M. Soborun (Vice-Président). (Maurice)

Sommaire

Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet (*suite*)

- b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions* (*suite*)

- a) Rapports des organes de coordination*
- b) Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2013*
- g) Tabac ou santé*

Questions sociales et relatives aux droits de l'homme*

- i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination*

* Points que le Conseil a décidé d'examiner conjointement.

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



En l'absence de M. Ali (Malaisie), M. Soborun (Maurice), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 45.

Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet (suite)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/65/80-E/2010/77)

1. **M. Diarra** (Conseiller spécial pour l'Afrique, et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/65/80-E/2010/77), déclare que les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sont en cours. Des consultations nationales ont eu lieu tout au long de l'année 2009 avec un large éventail d'acteurs, dont des gouvernements, des parlements, la société civile et le secteur privé, afin de produire des contributions pour les examens régionaux. Les documents adoptés à l'issue des réunions d'examen régional dans la région Asie-Pacifique et en Afrique, tous deux finalisés, soulignent la mise en œuvre encore incomplète du Programme d'action de Bruxelles.

2. Une série d'événements pré-conférence a été planifiée. Le premier, mis sur pied en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en décembre 2009, a permis d'examiner l'impact de la crise financière mondiale sur les capacités de production et les relations commerciales des pays les moins avancés. D'autres événements couvriront des questions telles que : parvenir à une transition en douceur après reclassement des pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés; les défis et opportunités liés au changement climatique; les dimensions des droits de l'homme du développement; et la mobilisation de ressources supplémentaires grâce à des sources novatrices de financement du développement. Le Haut-représentant travaille avec la société civile, des parlementaires et le secteur privé pour garantir une large participation à la conférence. Un comité directeur dirigera la participation de la société civile et un guide a été

préparé en collaboration avec l'Union interparlementaire afin de mobiliser les parlements. Des initiatives ont été engagées afin d'associer le secteur privé et un forum sur l'investissement sera organisé au cours de la Conférence. Une réunion de brainstorming est actuellement en cours à New York pour dresser une synthèse des leçons tirées de l'application du Programme d'action de Bruxelles en vue d'améliorer le contenu de fond du prochain programme pour le développement et la méthodologie de suivi.

3. La quatrième Conférence est une entreprise d'importance de l'ensemble du système des Nations Unies et de la communauté internationale : elle nécessite des ressources adéquates pour en assurer le succès. Son Bureau a préparé le descriptif d'un projet visant à mobiliser le soutien financier international et a tenu des consultations avec des pays donateurs, de nouveaux donateurs et des organisations internationales. Cependant, il convient de noter qu'à l'exception notable de l'Inde, de la Turquie et du Programme des Nations Unies pour le développement, les États membres n'ont pas réellement répondu à cet appel. Tout en saluant la générosité des donateurs, il enjoint les autres à accélérer les procédures d'allocation de ressources financières au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés.

4. Le rapport s'inscrit dans une période d'optimisme prudent en matière d'économie mondiale. Il est encourageant de constater qu'en moyenne, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) des pays les moins avancés a atteint l'objectif de 7 pour cent fixé par le Programme d'action de Bruxelles. Cependant, les performances sont très diverses en fonction des pays. Seuls onze pays ont dépassé l'objectif de 7 pour cent, alors que douze autres ont connu un taux de croissance inférieur à 3 pour cent. Dans les pays les moins avancés d'Asie, la croissance du PIB a baissé de près de deux points pour atteindre 5,2 pour cent. Le PIB a également chuté de manière considérable dans les pays du Pacifique, une évolution partiellement imputable à l'augmentation des coûts de transport, à la baisse des revenus du tourisme et aux conséquences du tsunami à Samoa. Le tremblement de terre qui a touché Haïti en janvier 2010 a été dévastateur : au moins 200 000 morts, 300 000 blessés et près de deux millions de personnes déplacées. L'économie a été anéantie et la plupart des infrastructures du pays ont été détruites. La Conférence internationale des

donateurs pour un nouvel avenir en Haïti a annoncé plus de 9 milliards de dollars en financement pour le relèvement du pays. Il est essentiel que ces engagements soient tenus intégralement et à temps; à ce jour, 2 pour cent seulement de cette somme ont effectivement été décaissés.

5. La pauvreté reste endémique dans les pays les moins avancés. Plus de la moitié de leur population vit dans le dénuement et souffre de la faim, et ils sont eux-mêmes confrontés à une faible capacité de production et à l'absence de transformation structurelle. Dans seulement sept pays les moins avancés, le secteur industriel représente plus de 15 pour cent du PIB. Pour améliorer la capacité de production, les pays les moins avancés doivent adopter des politiques de développement axées sur l'agriculture, les services et la transformation industrielle, en mettant l'accent sur la création d'emplois. Une conclusion rapide du Cycle de négociations commerciales de Doha, orientée vers le développement, serait une étape importante dans l'amélioration des relations commerciales internationales, qui pourraient devenir un puissant moteur de croissance. Une autre étape critique serait la mise en œuvre pleine et entière par les pays développés et les pays en développement à même de le faire de la décision de la Conférence ministérielle de l'OMC, adoptée en 2007 à Hong Kong, relative à l'accès au marché en franchise de droits et de quotas. Les pays développés doivent par ailleurs honorer leur engagement d'éliminer toutes les subventions à l'exportation d'ici 2013. Des règles d'origines claires et simples, autorisant un cumul régional ou Sud-Sud, permettraient aux pays les moins avancés de tirer le maximum d'avantages des régimes commerciaux préférentiels.

6. Depuis 2001, seul un pays – le Cap-Vert – a été admis au retrait de la liste des pays les moins avancés. Le rapport énonce trois recommandations pour un futur programme pour le développement. D'abord, l'application et le suivi du Programme d'action de Bruxelles ont été entravés par le manque de données fiables. Il convient de ce fait d'apporter un soutien aux services statistiques des pays les moins avancés, depuis la collecte des données jusqu'à leur diffusion. Deuxièmement, l'investissement dans l'égalité des genres doit être renforcé et les budgets nationaux doivent tenir compte de la problématique hommes-femmes. Troisièmement, la crise financière a démontré que tous les pays ont besoin d'une certaine marge de

décision politique pour mettre en place des mesures anticycliques lorsque nécessaire. Les pays les moins avancés ont besoin de cette marge dans de nombreux domaines, notamment fiscal, commercial et macro-économique. Les États membres et l'Organisation devraient redoubler d'efforts pour garantir la production, lors de la quatrième Conférence, d'un programme de développement ambitieux bénéficiant du soutien international.

7. **M. Al-Aud** (Observateur pour le Yémen), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait part des profondes inquiétudes du Groupe face aux progrès inégaux enregistrés dans l'atteinte des objectifs du Programme d'action de Bruxelles, s'agissant notamment de la lutte contre la pauvreté et la faim, la réalisation de l'égalité des genres et la réduction de la mortalité maternelle. Les crises financière, énergétique, alimentaire et climatique mondiales ont entravé le développement dans les pays les moins avancés, où le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté reste dangereusement élevé. Les objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), peuvent être atteints dans ces pays à condition que leurs partenaires de développement honorent leurs engagements en temps utile.

8. Le rapport du Secrétaire général (A/65/80-E/2010/77) souligne l'importance du rôle joué par l'agriculture, le principal secteur en termes d'emploi et contributeur majeur aux économies des pays les moins avancés. Le manque de systèmes d'irrigation, d'outils et de technologies scientifiques, de semences et d'engrais, ainsi que la pénurie d'investissements, d'institutions et de systèmes de gestion agricole intégrés, ont mené à une productivité agricole faible qui s'est traduite par la faim et la pauvreté. Les subventions agricoles dans les pays développés ont faussé la donne pour les produits en provenance des pays les moins avancés. Le Groupe espère une conclusion rapide du cycle de développement de Doha afin de parvenir à un marché équitable sans distorsion, qui permettra de favoriser le développement du secteur agricole et de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale. Il réitère son appel au renforcement des capacités de production dans les pays les moins avancés, notamment dans l'agriculture, et de l'investissement dans les infrastructures physiques et le développement technologique.

9. Le Groupe des 77 salue les préparatifs en cours de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui devrait définir un ensemble de mesures ambitieuses visant à établir pour la prochaine décennie un nouveau partenariat entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement.

10. **M. Lambert** (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne; de la Turquie, pays candidat, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association; et, en plus, de la Norvège, de la République de Moldova, et de l'Ukraine, déclare que l'Union européenne, en tant que principal partenaire de développement des pays les moins avancés, s'est engagée à mettre en œuvre le Programme d'action de Bruxelles dans le cadre de son implication plus large en faveur du programme de développement mondial. L'aide au développement de l'Union est, depuis de nombreuses années, axée sur les pays les moins avancés. Elle a augmenté substantiellement entre 2000 et 2009 pour atteindre 0,12 pour cent du produit national brut (PNB), ce qui laisse augurer du respect par l'Union de l'engagement collectif qu'elle a pris de consacrer au moins 0,15 pour cent de son PNB à ce groupe de pays. L'Union améliore en permanence la coordination de son aide au travers de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et insiste sur la nécessité de fonder toute stratégie de développement sur les priorités nationale et la prise en main par le pays partenaire. Elle a consenti des efforts pour rétablir la viabilité de la dette, à la fois en tant que créancier et en tant que donateur dans le contexte de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Dans le cadre de l'accord « tout sauf des armes », les pays les moins avancés bénéficient d'un accès en franchise de droits et de quotas au marché de l'Union européenne pour toutes les importations, hormis les armes et les munitions. Tous les pays développés, ainsi que les économies émergentes et les pays en développement à même de le faire, devraient accorder le même accès à leurs marchés, d'autant que le commerce Sud-Sud représente aujourd'hui la moitié des exportations des pays les moins avancés. Des mesures sont également requises pour moderniser et renforcer les capacités de production, comme le prévoit le Programme d'action de Bruxelles. Enfin, l'Union européenne a adopté des principes visant à assurer la cohérence de sa politique de développement.

11. Si les efforts de l'Union européenne et d'autres donateurs ont joué un rôle dans la croissance substantielle qu'ont connue la plupart des pays les plus pauvres, le Secrétaire général met en garde contre les effets pernicioseux que la crise économique et financière peut engendrer. La pauvreté reste une réalité pour la majorité des citoyens des pays les moins avancés, et les disparités entre les zones urbaines et rurales subsistent, tout comme les inégalités entre les femmes et les hommes. Les besoins spécifiques des pays en situation fragile doivent également être pris en compte. Une amélioration durable dépendra des progrès réalisés dans un certain nombre d'autres domaines. L'aide ne peut en elle-même résoudre tous les problèmes, mais elle joue un rôle décisif de catalyseur et, de par son effet de levier sur d'autres formes de soutien telles que l'investissement, le commerce et les échanges d'idées et de connaissances, elle peut au final réduire la dépendance des pays à son égard. Tous les acteurs – les donateurs traditionnels, émergents et les autres parties prenantes – devraient engager un dialogue approfondi et ouvert sous l'égide de leurs partenaires dans les pays les moins avancés. Chacun de ces pays doit concevoir sa propre stratégie en fonction de ses caractéristiques nationales. La conjonction de ces éléments produira des synergies susceptibles de conduire au développement humain et économique durable.

12. **M^{me} Wang** (Chine) est d'avis que le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés a favorisé le développement de ces pays au cours de la dernière décennie. Toutefois, l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais impartis reste pour eux un défi majeur et la crise financière n'a fait qu'aggraver leur situation. Une approche coordonnée en matière de commerce, d'investissement, d'assistance et de renforcement des capacités est indispensable pour soutenir le développement des pays les moins avancés et leur permettre d'atteindre en temps opportun les OMD. Par ailleurs, l'accent doit être placé sur le renforcement des capacités plutôt que sur l'injection de capitaux. Il faut pour cela que les pays développés honorent leur engagement de consacrer 0,15 à 0,2 pour cent de leur produit national brut à l'aide au développement des pays les moins avancés, et garantir la stabilité et la prévisibilité de ces fonds. Il convient de renforcer les partenariats entre les pays les moins avancés et la communauté internationale et de mettre en place un environnement propice au développement. En formulant leurs politiques économiques et financières,

les grandes puissances devraient porter une attention particulière aux besoins et à la situation critique des pays les moins avancés afin d'éviter des effets secondaires négatifs sur ces derniers. De plus, la taille, les effectifs et les ressources financières du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement doivent être augmentés afin de lui permettre de jouer un rôle plus important dans la mobilisation et la coordination de l'aide des Nations Unies et de la communauté internationale en faveur des pays les moins avancés.

13. Il faut s'attacher davantage à assurer aux pays les moins avancés une croissance durable. Leurs réalisations en termes de développement peuvent être sapées par des catastrophes imprévues et des chocs externes; c'est pourquoi la communauté internationale doit adopter une approche plus prudente dans l'évaluation de leur reclassement de la catégorie des PMA et faire de l'atteinte du seuil de sortie relatif au critère de vulnérabilité économique une condition nécessaire à tout retrait de la liste des pays les moins avancés. A cet égard, la Chine soutient la proposition du Groupe des 77 de prolonger jusqu'au 1^{er} janvier 2014 la période de transition de Samoa avant de le radier de la liste des pays les moins avancés.

14. De 2007 à 2009, les importations de la Chine en provenance des pays les moins avancés ont augmenté en moyenne de 15,5 pour cent par an, passant de 23,8 à 27,4 milliards de dollars et, depuis 2008, la Chine représente le plus grand marché pour leurs exportations en accueillant 23 pour cent de leurs exportations totales. Au cours du premier semestre 2010, le gouvernement chinois et le Bureau du Haut Représentant ont organisé conjointement des activités de renforcement des capacités pour les pays les moins avancés et la Chine continuera de les aider à atteindre dans les délais les OMD.

15. **M. Acharya** (Népal), au nom du Groupe des pays les moins avancés, affirme que la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, qui reconnaît le principe de responsabilité partagée pour le développement des pays les moins avancés, a produit des résultats mitigés : en dépit de certains progrès, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté ne fait qu'augmenter et seuls quelques rares pays ont été retirés de la liste des PMA au cours de la dernière décennie. La pauvreté et les privations constituent des

obstacles majeurs au développement humain. L'alphabétisation a progressé modestement mais dans le domaine de l'enseignement primaire, les inégalités entre les femmes et les hommes perdurent.

16. Les réalisations en matière de développement économique et social, y compris celles liées aux OMD, ont été remises en cause ou menacées par les crises économique, alimentaire ou pétrolière et l'impact du changement climatique, qui se renforcent mutuellement. Un mécanisme de soutien international plus fort et un partenariat mondial renforcé sont indispensables pour relever de manière durable les défis posés par ces crises. Au rythme actuel, les pays les moins avancés ne seront pas en mesure d'atteindre la plupart des objectifs du Programme d'action de Bruxelles et les OMD.

17. L'aide publique au développement (APD), insuffisante pour remédier aux vulnérabilités de ces pays et répondre à leurs besoins pressants en matière de développement, doit être mieux ciblée. Par ailleurs, un flux d'aide prévisible, renforcé et durable est indispensable pour permettre aux pays les moins avancés de répondre à leurs besoins fondamentaux en matière de développement et des ressources additionnelles sont nécessaires pour qu'ils puissent s'adapter au changement climatique. Compte tenu de leur grande vulnérabilité, les pays les moins avancés doivent bénéficier d'une représentation plus forte et d'une meilleure écoute lorsqu'il est question d'allocation de ressources. De plus, ils ont besoin d'allègements globaux de dettes de la part de l'ensemble des créanciers et de mesures leur permettant de gérer le poids de ces dettes de manière durable. Il est essentiel de faire en sorte que les avancées obtenues grâce à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et à l'Initiative de réduction de la dette multilatérale ne soient pas remises en cause.

18. Les pays les moins avancés restent confrontés à des obstacles sérieux dans leur accès aux marchés des pays développés. Les promesses des nations industrielles d'accorder un accès sans restriction aux exportations des pays les moins avancés dans le cadre d'un accord de l'Organisation mondiale du commerce n'ont que peu de valeur sauf à couvrir l'ensemble des produits. Les règles d'origine préférentielles applicables aux importations des pays les moins avancés doivent être simplifiées et mises en œuvre en toute transparence. Les accords déjà conclus sur des questions liées aux préoccupations de ces pays, y

compris l'accès au marché en franchise de droits et les négociations sur les services, devraient être appliqués sans attendre que tous les points en discussion soient résolus. La communauté internationale doit s'abstenir de prendre d'autres mesures protectionnistes en réponse à la crise, et les mesures de ce type déjà en place doivent être strictement limitées dans le temps.

19. L'aide pour le commerce, associant transparence, prévisibilité, stabilité et complémentarité est essentielle. Des financements complémentaires sont également requis pour permettre aux pays les moins avancés de renforcer leurs capacités commerciales. L'investissement étranger direct pourrait jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources si nécessaires pour le développement et compléter l'APD, à condition toutefois d'être équitablement réparti entre les pays les moins avancés et de couvrir l'ensemble des industries.

20. Les pays les moins avancés ont également besoin d'un accès à la technologie pour atténuer la pauvreté. L'absence d'objectifs numériques convenus au plan international a rendu difficile toute quantification des lacunes, en termes d'application, dans ce domaine. Cependant, le Plan d'action de 2003 du Sommet mondial sur la société de l'information a défini 10 objectifs de ce type, à réaliser d'ici 2015. Un accès abordable aux médicaments de première nécessité est également crucial. D'autre part, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, complétées par la coopération Nord-Sud pourraient aider ces pays à renforcer leurs capacités.

21. Il appartient aux pays les moins avancés et à leurs partenaires de développement de préparer activement la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il incombe aux Nations Unies de mobiliser à l'échelle du système le soutien à cette Conférence et d'en garantir la cohérence. A cet égard, les efforts déployés par le Haut Représentant et son Bureau sont particulièrement appréciés.

22. **M. Çorman** (Turquie) déclare que si beaucoup de pays les moins avancés ont réalisé des réformes économiques et structurelles et atteint des taux de croissance importants depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2001, aidés en cela par l'APD et les allègements de la dette consentis par les partenaires de développement, la plupart d'entre eux ont enregistré des progrès insuffisants, ces quelques acquis ayant par ailleurs été

sapés par les multiples crises mondiales. La communauté internationale doit adopter une approche à long terme pour relever les défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays les moins avancés. Ceci suppose une amélioration de la coordination de la politique économique internationale et des partenariats en matière de développement. Aider ces pays à atteindre un développement durable contribuera aussi à la croissance économique, au bien-être et à la stabilité au plan mondial. Toutes les parties prenantes devraient faire en sorte que les pays les moins avancés résistent mieux aux chocs extérieurs, notamment en renforçant leurs capacités de production.

23. L'APD à elle seule ne peut générer une croissance durable, elle doit être complétée par le commerce et des flux de capitaux privés, y compris des investissements étrangers directs et des facilités de microfinancement. La création d'emplois doit rester une priorité du développement car elle a un impact immédiat sur l'amélioration des conditions de vie et la mobilisation de ressources à moyen et long terme. Par ailleurs, l'appropriation nationale est un élément essentiel, les pays les moins avancés étant les mieux à même d'identifier leurs propres besoins.

24. **M. Loulichki** (Maroc) déclare que les pays les moins avancés ont clairement fait preuve d'une véritable détermination pour améliorer leurs indicateurs socio-économiques et mis en œuvre avec succès des stratégies nationales de développement. Cependant les objectifs du Programme d'action de Bruxelles, y compris les OMD, ont été gravement menacés par les crises qui ont secoué le monde au cours des dernières années. Les pays les moins avancés continuent de souffrir d'un endettement écrasant, d'infrastructures inadaptées, de capacités de production insuffisantes, d'une faible participation au commerce international et d'une vulnérabilité aux maladies et aux effets du changement climatique. De plus, les taux peu élevés d'épargne domestique et l'insuffisance de l'APD ne permettent de satisfaire qu'une part infime de leurs besoins de développement.

25. Les pays donateurs doivent honorer leur engagement de consacrer 0,15 à 0,20 pour cent de leur produit national brut à l'aide publique au développement des pays les moins avancés. Cette aide ne doit être assortie d'aucune condition et doit soutenir les politiques et stratégies des pays concernés. Beaucoup d'économies des pays les moins avancés continuent de dépendre fortement de l'exportation de

produits dont les prix fluctuent largement sur les marchés internationaux, ce qui rend la croissance d'autant plus vulnérable aux chocs extérieurs. Par ailleurs, la croissance de ces pays ne s'est pas accompagnée de progrès équivalents en termes de réduction de la pauvreté et de création d'emplois. La diversification par l'extension du secteur industriel et l'amélioration des capacités de production est le meilleur moyen de garantir la durabilité de la croissance. La communauté internationale devrait aider ces pays à investir dans l'agriculture et à atteindre la sécurité alimentaire.

26. Les efforts des pays les moins avancés pour libéraliser leur commerce n'ont pas produit les avantages économiques escomptés. En dépit d'initiatives visant à améliorer l'accès de leurs produits au marché, leur part dans le commerce mondial stagne aux alentours de 1 pour cent. Leurs économies reposant pour l'essentiel sur l'agriculture, il est vital que leurs partenaires commerciaux du monde développé éliminent les subventions agricoles. Le blocage des négociations de l'Organisation mondiale du commerce et les retards dans la mise en œuvre des engagements du Cycle de Doha entraveront inévitablement l'intégration des pays les moins avancés dans le commerce mondial et leur atteinte des objectifs de développement. A cet égard, le Maroc a noué un certain nombre de partenariats avec des pays les moins avancés en Afrique, dans les domaines des infrastructures, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, du transport et des télécommunications. Il a également pris l'initiative d'annuler la dette bilatérale de tous les pays les moins avancés d'Afrique et d'accorder à ces derniers un accès à son marché en franchise de droits et de quotas.

27. **M. Jaiswal** (Inde) affirme que pour être équitable, équilibrée et durable, la croissance devrait reposer sur le partage des fruits du progrès et du développement. Son gouvernement a fermement soutenu les efforts visant à renforcer le processus de développement dans les pays les moins avancés, à rendre ceux-ci plus résilients sur le plan économique et à renforcer leurs structures institutionnelles pour leur permettre de surmonter les innombrables défis qui se posent à eux. Longtemps empêtrés dans l'extrême pauvreté, la faiblesse structurelle de leurs économies et le manque de capacités de croissance, ces pays sont encore descendus d'un échelon sur l'échelle du développement suite aux crises financière et autre

actuelles. Ils ont entrepris de gros efforts pour atteindre les objectifs fixés par le Programme d'action de Bruxelles et si certains ont vu leur produit national brut augmenter et ont amélioré la situation en termes d'éducation, ces réalisations ne se sont toutefois pas traduites par une réduction de la pauvreté ou la croissance économique.

28. En préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue à Istanbul en 2011, il est temps de repenser les stratégies d'engagements avec les pays les moins avancés et de développer un programme d'action plus ciblé, orienté vers les besoins et spécificités de chaque situation. La Conférence offrira à la communauté internationale l'occasion de renouveler son engagement en vue d'un partenariat mondial avec ces pays, en réalisant notamment les objectifs de l'aide publique au développement, et d'élargir la palette d'outils disponible à cet effet. Un cadre adapté à cette entreprise pourra inclure la promotion du développement agricole et l'atteinte de la sécurité alimentaire; le renforcement des capacités de production, de la mobilisation de ressources et le ciblage de l'aide aux secteurs productifs; le développement des infrastructures; l'amélioration de l'accès au marché; la gestion du changement climatique, du développement durable et de l'environnement; et l'accélération des progrès sur la voie des OMD.

29. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, l'Inde a eu le privilège de partager son expérience, ses ressources financières et technologiques et son expertise avec les pays les moins avancés, en particulier le Népal, le Bangladesh, le Bhoutan, le Myanmar, les Maldives et d'autres pays de la région, mais aussi au-delà, en matière de commerce, de renforcement de la connectivité et des capacités. Son partenariat de développement avec l'Afghanistan a soutenu la reconstruction du pays et apporté une assistance à des pays africains au travers d'initiatives telles que le Mouvement d'Approche Technico-économique pour l'Afrique et l'Inde (Team-9), l'e-Réseau panafricain, l'aide au commerce, la formation scientifique ou encore la modernisation des infrastructures. Depuis 2008, l'Inde a étendu son régime de préférences tarifaires en franchise de droits à tous les pays les moins avancés et contribué à hauteur de 250 000 dollars au financement de l'organisation de la Conférence d'Istanbul.

30. **M. Farias** (Brésil) précise que les progrès limités des pays les moins avancés en matière de réduction de la pauvreté, mis en lumière dans le rapport du Secrétaire général (E/2010/77), suscitent de sérieuses inquiétudes. Si la récente crise économique mondiale a mis plus de temps pour toucher cette catégorie de pays en raison de leur peu de relation avec les centres financiers mondiaux, son impact délétère sur ces pays va durer plus longtemps. Les politiques et mesures de protection sociale sont des composantes essentielles des réponses nationales et internationales aux crises que traversent les pays en développement. La communauté internationale doit apporter un soutien technique et financier aux politiques visant à générer des revenus et des emplois et à renforcer les initiatives telles que les programmes de repas scolaires, le Travail contre rémunération, les transferts conditionnels d'argent et l'assurance contre les risques dans les domaines de la production agricole et de la santé.

31. La productivité agricole doit encore être améliorée. Si l'accès en franchise de droits et de quotas pour les produits agricoles des pays les moins avancés – des mesures que son gouvernement a mises en œuvre – marque un pas dans la bonne direction, il restera sans effet si les barrières commerciales non-tarifaires ne sont pas levées. Il est de ce fait essentiel de parvenir à une conclusion ambitieuse et équilibrée des négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha.

32. L'intérêt de mesures anticycliques dans les pays les moins avancés doit être évalué dans le contexte de leur revenu domestique limité, de leurs budgets nationaux serrés, de leurs importants besoins en matière de dépenses sociales et des contraintes externes en termes de crédit. C'est pourquoi la prudence fiscale et monétaire s'impose. D'un autre côté, ces pays ont fait preuve d'un taux moyen de croissance élevé au cours de la période qui a précédé la crise financière.

33. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sera une opportunité d'évaluer les initiatives de coopération Sud-Sud visant à renforcer les capacités nationales des pays en développement. Cette Conférence devrait également se pencher sur le rôle de l'Organisation dans l'aide apportée aux gouvernements pour leur permettre de sortir des situations de risque et de mener le passage de la phase de secours à celle de l'aide au développement à une période où les institutions nationales ont encore du mal à fonctionner. Des mesures permettant une

transition en douceur après reclassement des pays appartenant à la catégorie des PMA sont également requises afin d'éviter toute interruption dans l'aide apportée aux priorités nationales. Il espère que les participants à la Conférence s'engageront à créer un système international plus propice au développement dans lequel toutes les politiques prendront en compte les conséquences plus larges en termes de développement.

34. Enfin, il reconnaît les efforts du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour attirer l'attention internationale sur les pays les moins avancés et préparer la Conférence d'Istanbul. Il salue la bonne volonté manifestée par le gouvernement turc pour accueillir cet événement et promet le soutien de son pays à cette entreprise.

35. **M. Kim** Chang Mo (République de Corée) déclare que son gouvernement a apprécié les orientations formulées dans le rapport du Secrétaire général. Selon lui, la Conférence d'Istanbul est l'occasion de concentrer les efforts sur des activités clés et de relancer le soutien aux pays les moins avancés, qui, en dépit de leurs progrès dans l'atteinte de plusieurs OMD, restent loin du compte dans beaucoup de domaines critiques. Il s'inquiète notamment de la lenteur de la réduction de la pauvreté, relevée dans les documents issus des deux réunions régionales sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles.

36. En raison de leurs impacts multiples, y compris sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, les efforts de renforcement des capacités humaines des pays les moins avancés sont une priorité, notamment dans les secteurs technologiques. Son gouvernement a soutenu le Programme d'éducation et de formation à l'e-business, à l'intention de femmes cadres et décideuses en matière de politique de pays en développement, pour mettre en place ce concept, et des bénévoles coréens ont assuré des formations informatiques de base pour le grand public dans des pays en développement. Les pays les moins avancés peuvent également bénéficier de régimes commerciaux leur offrant un accès au marché en franchise de droits et de quotas, mis en place par le gouvernement, ainsi que d'une aide accrue et d'autres mesures de coopération technique dans le domaine commercial.

37. Les défis posés par le changement climatique et les crises financière, alimentaire et énergétique mondiales peuvent être relevés grâce aux investissements dans la croissance verte. Son gouvernement soutient les efforts de promotion d'un « nouveau pacte écologique pour les pays les moins avancés ». Les financements publics et privés peuvent aider à bâtir une économie plus résistante et à garantir que ces pays n'auront pas à choisir entre la croissance économique et la protection de leurs ressources naturelles.

38. La prise en compte des questions d'égalité des sexes est un aspect important dans les pays les moins avancés, où les femmes sont un puissant facteur d'accélération du développement. Si la structure nouvelle créée, « ONU Femmes », a à n'en pas douter un rôle important à jouer à cet égard, les mesures nationales visant à renforcer la participation des femmes dans la vie politique sont encore plus déterminantes.

39. **M^{me} Beck** (Îles Salomon) déclare que son pays, à l'instar de tous les pays les moins avancés, est confronté à des défis dans les domaines du développement des infrastructures, de la production alimentaire agricole, de la détérioration des termes d'échange, de la mortalité maternelle, de l'accès inadéquat à l'eau et aux installations sanitaires et à l'incapacité à fournir des médicaments à des prix abordables pour traiter les maladies telles que le paludisme, la tuberculose et les diabètes. Ces problèmes ont encore été exacerbés par les crises alimentaire, énergétique, financière et économique mondiales et leurs conséquences : le chômage, la faim et la malnutrition, la pauvreté, les inégalités et les taux élevés de mortalité, qui ont sérieusement entravé les efforts entrepris pour atteindre les OMD. Une assistance plus importante est indispensable pour compléter les efforts nationaux visant à contenir les effets de la crise et dispenser des services dans les zones rurales où vit la majorité de la population.

40. La dimension mondiale des crises actuelles impose aux partenaires de développement d'honorer leurs engagements au titre du Programme d'action de

Bruxelles. Le transfert de technologie et le développement des infrastructures rurales pourraient stimuler la production alimentaire agricole. Elle en appelle aux partenaires commerciaux des pays les moins avancés afin qu'ils les aident à établir des termes d'échange plus favorables, y compris des préférences commerciales et la suppression des mesures induisant des distorsions commerciales, afin de leur permettre d'accroître leurs parts de marché et de supporter les prix élevés des importations alimentaires. Sa délégation soutient la proposition du Groupe des 77 et de la Chine de prolonger jusqu'au 1^{er} janvier 2014 la période de transition de Samoa avant de le radier de la liste des pays les moins avancés et appelle à un réexamen des critères de reclassement tenant compte du degré de vulnérabilité des pays les moins avancés.

41. Un tiers du budget des pays les moins avancés est consacré aux dépenses de carburant. C'est tout particulièrement le cas des petits États insulaires en développement du Pacifique, du fait de leur isolement géographique et de leur dépendance aux importations de pétrole. Elle invite ceux qui sont susceptibles de fournir la technologie et les ressources appropriées à aider ces États à développer des énergies renouvelables.

42. La survie et les moyens d'existence des pays tels que le sien sont menacés par l'impact du changement climatique, dont la perte de terres arables en raison de la montée du niveau des mers et de l'érosion côtière, la salinisation des sources d'eau douce et l'appauvrissement des zones de pêche et de la biodiversité marine. Elle exhorte la communauté internationale et les Nations Unies, au travers du Conseil, à offrir rapidement un accès à des ressources et au transfert de technologies pour soutenir l'adaptation de son pays et ses efforts d'atténuation.

43. Enfin, elle appelle le système des Nations Unies et la communauté internationale à soutenir la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, félicite le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour sa nomination en tant que Secrétaire général de la Conférence et son Bureau pour les efforts déployés en vue de faire avancer le processus.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

- a) **Rapports des organes de coordination**
- b) **Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2013**
- g) **Tabac ou santé**

Questions sociales et relatives aux droits de l'homme

- i) **Confidentialité des données génétiques et non-discrimination**

44. **M. Bettcher** (Organisation mondiale de la santé), présentant le sixième rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac, déclare que la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte antitabac, entrée en vigueur en 2005, compte 169 Parties et couvre plus de 85 pour cent de la population mondiale. Elle énonce une approche multisectorielle globale et des mesures visant à répondre efficacement aux divers aspects de l'épidémie de tabagisme. Elle propose entre autres des mesures agissant sur l'offre et la demande et des dispositions relatives à une coopération à la fois scientifique, technique et internationale. L'Instrument demande aux Parties d'instaurer des mécanismes de coordination multisectorielle et d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans et programmes nationaux multisectoriels globaux de lutte antitabac. En rendant compte de la mise en œuvre de cette Convention, les Parties ont évoqué les problèmes suivants : l'insuffisance des ressources techniques et financières; la faiblesse ou l'inexistence de la législation et/ou des règlements nationaux régissant la mise en œuvre des politiques; une information qui laisse à désirer et une sensibilisation inadéquate de l'opinion et des médias; le manque de capacités de lutte antitabac; l'ingérence de l'industrie du tabac; et l'absence d'une politique fiscale efficace.

45. Le lien entre tabac et pauvreté étant établi, le rapport recommande de renforcer l'appui interorganisations afin d'intégrer la lutte contre le tabagisme et l'application de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac dans les plans-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau national. Il recommande par ailleurs que l'Équipe spéciale se réunisse aux fins de discuter du renforcement des mesures prises au niveau

multisectoriel et interorganisations en matière de lutte antitabac.

46. Les données montrent une recrudescence du tabagisme chez les jeunes filles. Par ailleurs, de nombreuses femmes vivent avec des hommes qui fument régulièrement et sont ainsi exposées à la fumée du tabac. Chaque année, le tabagisme passif tue 600 000 personnes, les femmes étant touchées de manière disproportionnée puisque 64 pour cent des 430 000 victimes adultes recensées sont de sexe féminin. Ces dernières sont une cible de choix pour l'industrie du tabac compte tenu du fait que seuls 9 pour cent d'entre elles fument comparativement à 40 pour cent des hommes. Des stratégies de lutte antitabac spécifiquement adaptées aux hommes ou aux femmes sont nécessaires afin d'enrayer l'augmentation du tabagisme chez les femmes et les jeunes filles. Les femmes devraient participer pleinement à tous les niveaux à l'élaboration des politiques et à l'application des mesures de lutte antitabac. Il convient d'encourager la collaboration avec le secrétariat de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes afin de sensibiliser davantage sur l'aspect du tabagisme concernant la problématique hommes femmes.

47. S'agissant des femmes, le tabagisme augmente les risques de stérilité, de complications liées à la grossesse et de mortalité maternelle. Chez les enfants, il augmente les risques de mortalité néonatale, de mort subite du nourrisson, de naissance prématurée et de faible poids de naissance. L'incidence des infections pulmonaires, et des troubles de déficit de l'attention/hyperactivité chez les jeunes enfants est également accrue. Ainsi, le tabagisme peut être directement relié à l'ODM 4 (Réduire la mortalité infantile) et à l'ODM 5 (Améliorer la santé maternelle). Il est important que les organismes des Nations Unies qui œuvrent en matière de santé maternelle et infantile collaborent pour réduire les risques qu'entraîne la consommation de tabac. Il convient par ailleurs de sensibiliser davantage à l'importance de l'interdiction de fumer dans les communautés à l'échelon des pays et les organismes professionnels de médecins et d'infirmiers doivent être invités à réaliser des activités de lutte antitabac.

48. Il faudrait également entamer une étroite collaboration avec l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones pour sensibiliser au fait que le tabagisme est plus répandu

parmi ces groupes que dans le reste de la population. Par ailleurs, l'un des principaux défis est de surveiller l'industrie du tabac et ses efforts pour se dépeindre comme exerçant une responsabilité sociale et pour être associée à la réglementation raisonnable des produits du tabac avec la participation de l'ONU dans certains cas. Il convient de réévaluer les programmes des ambassadeurs de bonne volonté de l'ONU, pour veiller à ce qu'aucune personne patronnée par l'industrie du tabac ne représente l'Organisation.

49. Les mégots de cigarettes déposés dans l'environnement contiennent des centaines de produits chimiques carcinogènes et radioactifs. Le secrétariat de la Convention-cadre pour la lutte antitabac, l'OMS et le Programme des Nations Unies pour l'environnement devraient établir un document technique conjoint sur cette question, pour sensibiliser au problème.

50. Conformément à la résolution 63/8 de l'Assemblée générale, l'interdiction totale de fumer et de vendre du tabac dans les locaux du Siège de l'Organisation a été décrétée. La résolution appelait également à l'extension de cette interdiction dans tous les locaux des Nations Unies et, conformément à son adoption, le Secrétaire général a mis en place une stratégie globale aux fins d'appliquer l'interdiction totale de fumer dans les locaux des Nations Unies qui permet d'informer le personnel, les délégations et les visiteurs dans les bureaux des Nations Unies de la mise en œuvre de cette mesure. Les représentants des États Membres et du personnel ont réagi positivement aux décisions prises à cet égard et les ont appuyées.

51. L'accent mis par le Conseil sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes est des plus pertinents en matière de lutte antitabac. Toute stratégie globale en la matière se doit d'accorder une part importante à l'épidémie de tabagisme chez les femmes. La résolution du Conseil sur le tabagisme et la santé maternelle et infantile, dont l'Uruguay a facilité les négociations, devrait sensibiliser à l'importance de la lutte contre le tabac dans la réduction des risques sanitaires pour les mères et les enfants.

52. **M^{me} Alfsen** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) indique que les trois instruments adoptés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) – la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme (1997), la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines

(2003) et la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005) – constituent le cadre international reconnu en matière de bioéthique, et notamment de génétique. Elle déclare en outre que le Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique, qui associe des organisations intergouvernementales aussi bien internes qu'externes à l'Organisation, constitue un puissant mécanisme ad hoc.

53. Dans ce contexte et conformément à la décision 2008/233 du Conseil, l'UNESCO a engagé une consultation des États membres sur les évolutions notables en matière de confidentialité des données génétiques et de non-discrimination et sur l'éventualité d'un mécanisme de coordination interinstitutions. L'UNESCO a eu recours pour cela à un questionnaire visant à déterminer si les États disposent d'une législation spécifique régissant cette question ou si elle est couverte par une législation plus générale, et à identifier d'autres mécanismes non-législatifs sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination. Des consultations avec des agences des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales sont également en cours. L'UNESCO espère être en mesure de rendre compte des résultats obtenus en 2011.

54. **M. Birichevskiy** (Fédération de Russie) annonce que sa délégation a examiné le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Elle a constaté que l'intégration du Groupe de développement des Nations Unies au sein du CCS a renforcé l'efficacité des liens entre les activités, la planification stratégique et les pratiques de travail du programme au niveau national et a également permis d'améliorer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Le CCS a notamment, à juste titre, continué de suivre les conséquences de la crise économique et financière mondiale sur le développement. Cependant, les États membres doivent être davantage tenus informés de la réalisation des neuf initiatives pour faire face à la crise, adoptées par le Comité des chefs de secrétariat en avril 2009. Par ailleurs, le deuxième rapport sur l'initiative Global Pulse qui évalue les impacts de la crise et la vulnérabilité, n'a pas fourni suffisamment d'informations. Le CCS doit régulièrement publier sur le site web des Nations Unies des données actualisées sur les mesures prises pour répondre à la crise et sur les

progrès enregistrés. De surcroît, il convient de mettre en place un mécanisme de retour d'informations avec le Conseil afin de faciliter la mise en œuvre des mesures de lutte contre la crise, dont l'initiative du CCS.

55. Les procédures d'examen des rapports du CCS lors des sessions du Conseil méritent d'être rationalisées. Le débat consacré aux questions de coordination est le créneau le plus approprié pour étudier les rapports présentés par le CCS. Il est regrettable que nous n'ayons pas eu l'occasion de débattre de ce rapport dans le cadre de la présente session. Si le point 7 a) de l'ordre du jour était transféré dans le débat consacré aux questions de coordination, ce dernier s'en verrait renforcé et le débat consacré aux questions diverses rationalisé.

56. Il convient par ailleurs de féliciter la délégation de l'Uruguay pour l'élaboration du projet de résolution du Conseil sur la lutte antitabac. Cette résolution se penche très justement sur le tabagisme et ses méfaits sur la santé reproductive et la santé infantile, dans le contexte de l'atteinte des OMD 4 et 5. L'augmentation de la consommation de tabac chez les jeunes filles et les femmes est particulièrement inquiétante dans la mesure où le tabagisme a un impact grave sur la santé maternelle et infantile ainsi que sur la mortalité infantile. Il est indispensable de renforcer les efforts de lutte contre le tabagisme et d'intégrer des mesures appropriées dans les programmes de coopération pour le développement qu'ils soient nationaux, bilatéraux ou multilatéraux. Sa délégation soutient l'appel du Secrétaire général en faveur de la convocation d'une réunion de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac afin d'étudier les moyens de faciliter l'application de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

57. Les questions relatives à la confidentialité des données génétiques et à la non-discrimination, de par leur nature interdisciplinaire, ont été étudiées par le Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique. Sa délégation appuie la proposition de la Directrice générale de l'UNESCO de reporter l'examen de ces questions à la prochaine session de fond de l'ECOSOC en 2011 et demande qu'elle présente au Conseil un rapport sur les consultations avec les États membres, sur l'analyse menée par le Comité interinstitutions, ainsi que sur l'échange de vues entre les organes des Nations Unies et les ONG.

58. **M^{me} Belakhel** (Maroc) déclare que la lutte contre les maladies non transmissibles telles que le cancer et les maladies cardiovasculaires est devenue une priorité pour le Ministère de la santé marocain. Le tabac y constitue la cible de choix puisqu'il est le facteur de risque le plus incriminé dans la genèse de la majorité de ces affections. Dès 1988, le Maroc a initié un programme national antitabac qui vise à protéger les non fumeurs, promouvoir l'abstinence tabagique dans le sport, inciter les fumeurs à arrêter de fumer et bannir les moyens valorisant les habitudes de fumer. Ce programme cherche également à sensibiliser l'opinion aux risques liés au tabagisme et à encourager la promulgation d'une législation antitabac. Par ailleurs, le Ministère de la santé a engagé des études en vue de suivre la tendance de l'ampleur du problème et les facteurs de risque des maladies cardiovasculaires, dont notamment en 2006, une étude sur les jeunes de 13 à 15 ans.

59. En 2009, la lutte contre le tabagisme s'est inscrite dans un plan national de la prévention et du contrôle du cancer élaboré par le Ministère de la santé et l'Association Lalla Salma de lutte contre le cancer. Ce plan a notamment pour objectif de prévenir le tabagisme, avertir les fumeurs des dangers encourus tout en les incitant à arrêter de fumer, protéger les non fumeurs, limiter l'accès aux produits du tabac, soutenir la ratification de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, établir des mesures de mise en œuvre de la législation nationale pertinente, mobiliser les associations antitabac et mettre en place une instance multisectorielle de surveillance de la consommation du tabac et de suivi des activités de lutte contre le tabagisme.

60. Le tabagisme passif n'est pas inoffensif. L'application d'une réglementation imposant un environnement dénué de toute fumée est la seule stratégie dont on sait avec certitude qu'elle fournit un niveau de protection acceptable. La loi no.1591 instaure l'interdiction de fumer dans certains lieux publics et de la propagande et publicité en faveur du tabac. D'autre part, le Ministère de la santé a lancé une initiative visant à interdire le tabac au sein des hôpitaux ainsi que des entreprises, collèges et lycées. A cet égard, le programme « Collèges, lycées et entreprises sans tabac » a démarré en 2007 dans 31 établissements scolaires de trois régions. Cette interdiction de fumer devrait être généralisée en 2010 à toutes les institutions éducatives du Maroc.

61. Le tabac est une plante lucrative mais d'une culture coûteuse d'un point de vue socio-économique et néfaste pour la santé. Les cultivateurs de tabac ont besoin d'être aidés dans la recherche de cultures alternatives. L'apport technique et l'appui institutionnel à long terme des organismes intergouvernementaux spécialisés, notamment ceux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'OMS et de la Banque Mondiale sont essentiels à cet égard.

62. Bien que les objectifs du Millénaire pour le développement ne portent pas sur les maladies non transmissibles, il est de plus en plus fréquemment admis que la lutte antitabac fait partie des questions de développement. Cependant, les premières recherches menées par l'OMS indiquent que cette lutte ne s'inscrit pas encore dans les stratégies de réduction de la pauvreté au niveau national. L'OMS suggère d'inclure dans les programmes nationaux de développement les stratégies de lutte contre le tabagisme. La contribution d'organisations telles que le Programme de développement des Nations Unies, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international serait des plus précieuses.

63. Bien que le Maroc ait pris d'importantes mesures pour lutter contre le tabagisme, elles ne porteront leurs fruits qu'à condition de faire partie d'une stratégie nationale multisectorielle. A cet égard, la ratification de la Convention-cadre pour la lutte antitabac marque un pas positif qui contribuera à protéger les citoyens marocains des effets sanitaires, socio-économiques et environnementaux du tabagisme actif et passif. Un soutien technique et financier reste indispensable pour garantir la mise en œuvre de ces mesures. Par ailleurs, il convient d'augmenter sensiblement les taxes sur le tabac.

64. **Le Président** attire l'attention sur le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2009/10 (E/2010/69) ainsi que sur le Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquantième session (A/65/16) et propose au Conseil de prendre note de ces documents.

65. *Il en est décidé ainsi.*

La réunion est levée à 13 heures.